

**Pour mémoire : avant les dernières élections :**

**UCVB 2001 Une équipe pluraliste à votre écoute et à votre service - Bulletin n°5 - Janvier 1995**

C'était le message de l'association dont vous faisiez partie Monsieur le Maire, vous n'hésitez pas à dire "nous tiendrons toujours compte des avis des associations locales, qu'elles soient culturelles, sportives ou de défense". C'était une de vos promesses électorales en tant que Maire sortant, et votre engagement.

Les critiques que vous adressiez à d'autres se retournent actuellement contre vous. Nous déplorons votre manque de concertation. Vous écarterez ceux qui ne sont pas de votre avis.

Vous ne pouvez pas ignorer le malaise dans votre commune puisque notre mécontentement a été l'objet de la création de notre association en 2002 avec plus de 120 foyers qui nous soutiennent à ce jour.

**Vous avez créé une commission circulation fantôme : pour quoi faire ? :**

Cette commission est représentée par des personnes qui ne subissent aucune nuisance près de leur habitation. Comment peuvent-ils nous comprendre ? aucune proposition, aucune question, aucune invitation de leur part pour échanger du concret.

**Nos souhaits pour 2004**

- Un nouveau plan de circulation global et équitable pour tous
- Notre participation à son élaboration.
- Mise en place d'une zone 30 aux entrées de ville

Nous ne voulons plus être ignorés par notre Municipalité, nous réclamons :  
*Concertation, dialogue et compréhension*

(Des actions seront menées jusqu'à l'obtention des points cités en totalité pour ne pas favoriser un quartier plus qu'un autre)

**Les sujets qui fâchent**

**Chemin du Ménil**

Les riverains n'ont pas apprécié, une proposition de sens unique descendant sans en définir les avantages et les inconvénients. Ils demandent une réunion publique pour en débattre et prendre en compte les rues avoisinantes.

**Stationnement Rue des Joncs-Marins/Rue du Grand Noyer**

Les riverains ne comprennent pas qu'une partie de cette rue soit ignorée. Par contre, vous n'hésitez pas à demander l'avis des gens qui la traverse, nous pensons que ceux qui subissent les nuisances sont ceux qui doivent s'exprimer.

2 propositions ont été imposées dans ces 2 rues en ignorant celle d'un stationnement en quinconce sécurisé et protégé qui a pour but de réduire la vitesse, protéger les véhicules, redonner les trottoirs aux piétons et augmenter les places de stationnement.

**Résultat du stationnement à cheval rue du Grand Noyer : 20 propriétaires = 10 places** (il faut tenir compte des poteaux et du rétrécissement du trottoir à certains endroits)

La signalisation du Centre Ville est toujours indiquée vers les Joncs Marins, ce qui trompe les automobilistes extérieurs à la commune. Les riverains vous remercient pour la circulation supplémentaire.

**Vieux Chemin de Montlhéry**

Il aura fallu une année pour matérialiser des places de stationnement. Malgré votre promesse pour sécuriser ces places, faudra-t-il attendre une année de plus pour les aménager ?

Nous réclamons le feu tricolore en remplacement du STOP pour éviter le transit RN20.

Actuellement, les anciens panneaux de stationnement alternés sont toujours présents!!!!!!!!!!!!!! Comment les riverains doivent-ils interpréter le stationnement ?

### AVENTURE LAND (Parc attraction 20 hectares, 60000 entrées/an)

Suite au conseil Municipal du 20/10, notre association a immédiatement averti les riverains habitant à proximité du Bois du Gros Chêne (Gaizon, Ménil, Vieux Chemin de Monthléry etc...) qu'un parc d'attraction était envisagé avec Nozay. Pour l'instant le Conseil Général est contre et menace notre Municipalité de rembourser les subventions accordées pour l'achat des bois si ce projet se réalisait. (attention, personne n'est à l'abri d'un nouveau projet) La Municipalité évoque l'avantage de cette société qui entretiendrait nos bois. Mais à quel prix pour les riverains qui devraient subir les nocturnes, le week-end, avec les nuisances des quads prévus sur l'ancienne carrière de Nozay. (les nuisances sonores n'ont pas de frontière) Faut-il rajouter de la circulation supplémentaire les week-end ????

Ce projet n'est pas définitivement enterré sans un démenti de la Municipalité par écrit.

### Place Beaulieu

Nous nous rapprochons du projet de "Vivre autrement" qui semble plus approprié et moins coûteux.

### RN20

Le petit plus du futur Centre Commercial, la Municipalité nous offre des feux supplémentaires sur cet axe dès que l'agrandissement du Centre Commercial sera réalisé.

Nous constatons que le radar de la Ville du Bois crée un ralentissement le soir à partir de Longjumeau,

Imaginons le développement du transit à la Ville du Bois, avec des feux supplémentaires sur la RN20!!!

Actuellement notre Municipalité ne maîtrise en aucun cas la circulation, mais si demain la Municipalité favorise encore plus le transit dans notre commune, nous serons complètement sinistrés.

## Notre Maire a des devoirs, nous avons des droits

### **NOUS NE VOULONS PLUS SUBIR**

N'acceptez pas la fatalité en disant « *l'association ne sert à rien* »

Par contre, nous sommes certains qu'en ne faisant rien, nous n'aurons rien.

Nous n'avons aucun objectif politique. Notre but est de limiter la circulation dans notre commune et protéger les piétons. Notre environnement est très important pour notre bien-être. Pourquoi d'autres communes riveraines à la RN20 ou à la Francilienne limitent-elles leurs accès ?

Soyons solidaires, que nous soyons en zone calme ou bruyante, conservons le peu de bien-être dans notre Commune.

-----  
L'adhésion n'est pas une obligation mais un soutien pour ceux qui s'investissent pour le bien être des autres.

*Bien Vivre à la Ville du Bois*

Association loi de 1901  
N° 0913012827

ANNEE 2003/2004

### BULLETIN D'ADHESION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le  foyer :

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

**Participation minimale par foyer : 5 €**

Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois » au siège social : 47, rue du Grand Noyer

✓-----

### RECU Année 2003/2004

Reçu de M, Mme, Mlle \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

la somme de \_\_\_\_\_ €, en règlement de sa cotisation annuelle à « Bien Vivre à La Ville du BOIS.

Evelyne VERGEOT, Présidente.

**BVVB Siège social: 47, rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél 01 69 01 69 22**  
**Mail: bvvb@wanadoo.fr**